

## PRÉAVIS MUNICIPAL N° 21/2022

le 2 novembre 2022

Réponse aux postulats de Mme Viviane Huber (LTDPL) « Augmentation de l'offre pour le tri sélectif » et de M. François Costa (PLR) « Tout va dans la poubelle incinérable »

10.03.02-2210-Preavis-21-Postulats-Huber-Costa-tri-selectif.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

### 1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de répondre aux postulats de Mme Viviane Huber (LTDPL) « Augmentation de l'offre pour le tri sélectif » et de M. François Costa (PLR) « Tout va dans la poubelle incinérable », tous deux déposés à la séance du Conseil du 3 novembre 2021 et renvoyés directement à la Municipalité. Ces interventions traitant de la même problématique, il y est répondu de façon conjointe par le présent préavis.

### 2. Préambule

Les deux postulats demandent à la Municipalité d'étudier une augmentation de l'offre en matière de tri sélectif sur le territoire communal. Le postulat de M. Costa demande que les poubelles communales existantes situées sur le domaine public soient remplacées par des poubelles permettant un tri sélectif (c'est-à-dire avec différents réceptacles permettant la collecte du PET, du verre et du papier/carton en sus des incinérables). Le postulat de Mme Huber demande quant à lui de développer l'offre de tri sélectif sur différents lieux stratégiques fréquentés, à savoir les parcs et jardins publics, les bords du lac, les places de pique-nique, etc.

La Municipalité partage les objectifs des postulants, à savoir diminuer l'abandon de déchets sur la voie publique, favoriser le tri sélectif et le recyclage, et *in fine* diminuer les quantités de déchets incinérés.

### 3. Situation actuelle

Des totems de tri ont été installés, en guise de test, sur la place des Anciens-Fossés et sur les bords du lac (du Quai Roussy au bain des Dames). Ceux-ci ont été installés au printemps 2022 et financés par le budget courant.





*Totem de tri installé sur la place des Anciens-Fossés*



*Totem de tri installé au jardin Roussy*

Après un été d'exploitation, un premier bilan peut être effectué. Il a été constaté que les déchets issus des réceptacles installés sur la place des Anciens-Fossés sont malheureusement globalement mal triés, certains usagers privilégiant semblerait-il « la première poubelle disponible » plutôt que de faire l'effort de trier correctement leurs déchets. Ce comportement, issu d'une minorité d'usagers, péjore l'ensemble



de la chaîne de tri, c'est-à-dire que les réceptacles souillés par d'autres types de déchets doivent être incinérés et ne sont pas valorisables dans les différentes filières.

En ce qui concerne les bords du lac, le bilan est plus satisfaisant. Les usagers semblent être plus respectueux et la qualité du tri est nettement meilleure.

Il est également relevé, dans les deux secteurs, une baisse de l'abandon de déchets sur la voie publique, de par la multiplication des points de collecte.

#### **4. Suite des mesures**

Au vu de cette première expérience, la Municipalité a décidé de maintenir les totems de la place des Anciens-Fossés de façon définitive et d'observer l'évolution des comportements sur un plus long terme.

Les totems sur les bords du lac seront également pérennisés ; ceux-ci seront néanmoins enlevés à la fin de l'automne et remis au début du printemps au vu de la plus faible fréquentation des lieux en hiver et de l'exposition de ce secteur aux aléas météorologiques.

En outre, et au vu de cette première expérience, la Municipalité analysera si d'autres emplacements fréquentés s'avèrent pertinents pour y augmenter l'offre en tri sélectif.

#### **5. Conséquences financières**

Ces mesures n'ont pas de conséquences financières particulières. Le tri correctement effectué permet de diminuer quelque peu les coûts à charge de la commune pour le traitement des incinérables.

L'achat des différents éléments de mobilier urbain est financé par le budget courant.

#### **6. Personnel communal**

La gestion du tri sélectif aux différents emplacements engendre un surcroît de travail pour les équipes de la Voirie, en partie compensé par la diminution de déchets abandonnés sur la voie publique. Dans l'ensemble, ce travail supplémentaire est absorbable par l'effectif actuel du secteur Espaces publics.

#### **7. Développement durable**

##### **7.1. Social**

Ce projet favorise la qualité de vie de la population et encourage cette dernière à prendre soin de son environnement.

##### **7.2. Economique**

Pas d'impact économique particulier à relever.

##### **7.3. Environnement**

Le tri sélectif et le recyclage permettent d'économiser des matières premières et dès lors d'épargner l'environnement.

En outre, la diminution de l'abandon de déchets sur la voie publique est également favorable à l'environnement.



## 8. Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 21/2022,
- oui le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,



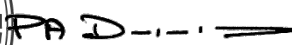
### décide :

- de prendre acte que le présent préavis répond aux postulats de Mme Viviane Huber (LTDPL) « Augmentation de l'offre pour le tri sélectif » et de M. François Costa (PLR) « Tout va dans la poubelle incinérable »

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :

Sandra Glardon

Pierre-A. Dupertuis

Déléguée municipale : Mme Elise Kaiser

Adopté par la Municipalité le 26 septembre 2022

